



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du Comité Syndical
du 8 mars 2016*

**Réunion du Comité Syndical
du 8 mars 2016**



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 29 janvier 2016 s'est réuni le mardi 8 mars 2016, Salle de l'ancien Casino d'Ault, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel MAQUET, Président.

Membres : 30

Présents : 24

Nombre de Votants : 24

Nombre de Voix : 33

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Madame Carole BIZET
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Maryline DUCROCQ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS-FRICOURT
- Madame Nathalie TEMMERMANN

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon
- Monsieur François BIZET, Conseiller municipal de Ponthoile
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Madame Nicole BOUTARD, Conseillère municipale de Favières
- Monsieur Jean DOMITILE, Adjoint au Maire de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Maire de Mers-les-Bains
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault

Membres suppléants

Représentant des Communes

- Monsieur Gérald RENARD, Conseiller Municipal de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly
- Monsieur Jean DEVISMES, Adjoint au Maire de Le Crotoy
- Monsieur Christophe QUENNESSEN, Adjoint au Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur René FICHAUX, Adjoint au Maire de Quend

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Hervé LEU
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Guy DE BOIVILLE
- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur RONGIER
- Monsieur POTTIER, Commissaire aux Comptes
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude HERTAULT
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Stéphane DECAYEUX donne pouvoir à Madame Carole BIZET
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur Raynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-Lamotte
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Sont également excusés

- Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, Directeur Général des Services du Conseil départemental de la Somme

- Madame Corinne VASSALI, Directrice de l'Environnement, Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint, Développement des Territoires, Conseil départemental de la Somme

1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Le Comité Syndical a débattu des orientations budgétaires 2016 qui ont été présentées en séance.

2 - Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux comptes de la régie de Destination Baie de Somme pour l'année 2014

Monsieur MAQUET demande au Commissaire aux Comptes de faire la présentation de ces rapports relatifs aux comptes 2014. Il regrette que ces comptes soient présentés si tardivement. Monsieur POTTIER présente les comptes 2014 et indique aux membres du Comité Syndical qu'il n'a pas à apporter de conseils sur la gestion. Sa mission est de certifier les comptes et de mettre en place des procédures d'alerte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux Comptes Annuels 2014 de la régie Destination Baie de Somme, qui ont été présentés en séance.

3 - Tarifs 2016

1. Maison de la Baie de Somme

Suite à l'enquête de satisfaction visiteurs, un carnet de parcours va être mis en place sur la Maison de la Baie de Somme.

Ce carnet de parcours sera remis gratuitement avec chaque ticket de caisse émis. Le prix de vente d'un carnet supplémentaire est de 1€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de la mise en place du carnet de parcours ainsi que son prix de vente fixé à 1 € TTC.

2. Jardins de Valloires

Dans le cadre de la politique tarifaire, il est envisagé de procéder à une augmentation du tarif du menu saison (apéritif, entrée, plat, dessert) à hauteur de 1 €. Le tarif passe donc de 25 à 26 €, et la formule de midi (soupe, plat, boissons) de 16,40 à 17,40 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les conditions tarifaires ci-dessus.

3. Aquaclub – Complément tarif 2016 - Abonnement

Le Syndicat Mixte a été sollicité par des hébergeurs afin d'obtenir un tarif forfaitaire pour que leurs hébergés accèdent librement à l'Aquaclub.

Actuellement, les modalités d'application de la redevance perçue de Pierre et Vacances sont basées sur le nombre de logements qu'ils ont en gestion. La redevance annuelle est appliquée par logement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de créer un abonnement annuel à l'année civile pour les hébergeurs fixé à 2 083,33 € HT soit 2 500 € TTC par logement et par an et limiter à 6 cartes individuelles d'abonnement par logement.

Monsieur BAILLET demande si cette disposition s'applique en dehors des clients Pierre et Vacances. Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET lui confirme que cette disposition s'applique pour l'ensemble des hébergeurs.

4. Maison des Marais

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la grille tarifaire 2016 de la Maison des Marais.

4 - Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 10 décembre 2015

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 10 décembre 2015.

5 - Signature d'une convention technique et financière avec le Conseil départemental de la Somme

Le Syndicat Mixte est autorisé à réaliser sur les RD 229, 19, 63, 940, 463 l'implantation de potelets en chêne le long des routes pour signaler le tracé des boucles de découvertes en Baie de Somme. Le positionnement des bornes s'effectue dans la mesure du possible en dehors des triangles de visibilité.

Le Syndicat Mixte assure à ses frais, l'entretien, la maintenance et/ou le remplacement des bornes afin de conserver à ces biens leur destination initiale.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention technique et financière avec le Conseil départemental de la Somme, et a autorisé le Président à la signer.

6 - Développement de l'agriculture locale par la valorisation de produits sous la marque «Baie de Somme »

Le Syndicat Mixte est propriétaire de la marque « Baie de Somme » qui a été déposée à l'INPI et couvre de nombreux produits dont toutes les matières premières agricoles.

Pour démarrer cette démarche, il a été proposé de conclure un premier partenariat sur la production d'une pomme de terre primeur sous la marque « la Primeur de la Baie de Somme » développée par l'entreprise « Touquet Savour » située à Oresmaux dans la Somme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser la société « Touquet Savour » à utiliser la marque « La Primeur de la Baie de Somme » et a autorisé le Président à signer une convention cadre de partenariat entre le Syndicat Mixte, la Chambre d'Agriculture de la Somme et la Société Touquet Savour.

Monsieur Bruno DALLE explique que cette démarche ne se fera que sur le littoral.

Marché de fournitures - Attribution du marché

7.1 - Marché portant sur la fourniture de cartes de carburant pour l'approvisionnement des véhicules du Syndicat Mixte et de Destination Baie de Somme

La collectivité dispose de deux flottes de véhicules :

- la flotte de véhicules du Syndicat Mixte qui comprend actuellement 23 véhicules,
- la flotte de Destination Baie de Somme qui comprend actuellement 16 véhicules (comprenant les tracteurs tondeuses et le matériel agricole).

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un maximum de 65 000 € HT/an conclu avec un opérateur économique en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

La seule offre réceptionnée par la Société TOTAL raffinage & marketing sise à Nanterre est conforme au cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre de la Société TOTAL Raffinage & Marketing sise à Nanterre relative à la fourniture de cartes de carburant pour l'approvisionnement des véhicules du Syndicat Mixte et de Destination Baie de Somme et a autorisé le Président à signer le marché correspondant ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.

Marché de fournitures - Attribution du marché - Rapport d'information - Marché de fournitures

7.2 - Marché de fournitures et livraison de denrées alimentaires et boissons

- Marché de fourniture et livraison de produits alimentaires frais

Ce marché à bons de commande se décomposait en 6 lots séparés :

Lot 1 : Fruits et légumes

Lot 2 : Crèmerie

Lot 3 : Epicerie
Lot 4 : Charcuterie
Lot 6 : Poissonnerie
Lot 9 : Fromages

Montant prévisionnel : 240 000 €HT par an.
Montant maximum tous lots confondus : 395 000 €HT par an

Durée : 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2016, reconductible 1 fois une année.

La date limite de réception des offres était fixée au 12 novembre 2015 à 12 heures 00.

- 3 offres ont été réceptionnées pour le lot 1,
- 5 pour le lot 2,
- 2 pour le lot 3,
- 6 pour le lot 4,
- 4 pour le lot 6,
- et 2 pour le lot 9.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté et approuvé en Commission d'Appel d'Offres le 10 décembre 2015, le marché a été attribué aux entreprises suivantes :

- lot 1 : CHARLET (Amiens 80)
- lot 2 : LACROIX DISTRIBUTION (Saint Quentin 02)
- lot 3 : TRANSGOURMET (Arques 62)
- lot 4 : SAUVAGE (Feuquières en Vimeu 80)
- lot 6 : NOROCEAN (Bois Grenier 59)
- lot 9 : COMPTOIR DU FRAIS (Verneuil-en-Halatte 60) et POMONA PASSION FROID (Lomme 59) qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses pour chaque lot.

- **Marché de fourniture et livraison de boissons**

Ce marché à bons de commande se décomposait en 2 lots séparés :

- Lot 1 : Eau, jus de fruit, sirop et soda
- Lot 4 : Vin bouteilles et BIB

Le montant prévisionnel : 111 000 €HT par an.

Montant maximum tous lots confondus : 160 000 €HT par an

Durée : 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2016 reconductible 1 fois une année.

La date limite de réception des offres était fixée au 12 novembre 2015 à 12 heures.

4 offres ont été réceptionnées pour le lot 1, et 5 offres pour le lot 4.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté et approuvé en Commission d'Appel d'Offres le 10 décembre 2015, le marché a été attribué aux entreprises suivantes :

- lot 1 : FRANCE BOISSONS NORD (Lomme 59)
- lot 4 : IVP SOREDIS (Reims 51)

qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses pour chaque lot.

- **Marché de fourniture et livraison de produits alimentaires surgelés**

Ce marché à bons de commande était composé d'un lot unique :

- Lot 5 : Boulangerie, Pâtisserie, Viennoiserie

Le montant prévisionnel: 75 000 €HT par an.

Montant maximum: 95 000 €HT par an

Durée : 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2016 reconductible 1 fois une année.

La date limite de réception des offres était fixée au 3 novembre 2015 à 12 H 00.

3 offres ont été réceptionnées.

Au vu du rapport d'analyse des offres, le marché a été attribué à l'entreprise TRANSGOURMET (Arques 62), qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Comité Syndical a bien pris acte de ces informations.

Marché de fournitures - Attribution du marché - 7.3 - Marché de fourniture, acheminement et livraison d'électricité

Il s'agissait d'un marché passé en procédure d'appel d'offres, avec un montant prévisionnel annuel global de 260 000 € HT, conclu sous la forme d'un marché à bons de commande et passé avec un seul opérateur économique pour une durée d'un an, renouvelable trois fois une année, avec un maximum annuel de 400 000 € HT.

1 seule offre a été réceptionnée.

Au vu du rapport d'analyse des offres, le marché a été attribué à l'entreprise EDF SA, qui a présenté la seule offre, par défaut économiquement la plus avantageuse.

Le Comité Syndical a bien pris acte de ces informations.

Marché de fournitures - Attribution du marché - 7.4 - Marché de traitement et d'édition des bulletins de paye pour les personnels de la régie de Destination Baie de Somme

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée, non alloti, qui sera passé avec un opérateur économique pour la réalisation des fiches de payes et prestations annexes (déclarations aux organismes sociaux, etc.) pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année. Ce marché est estimé à environ 35 000 €HT par an.

3 offres ont été réceptionnées.

Au vu du rapport d'analyse des offres, le marché a été attribué à l'entreprise MAZARS ACEA (Villeneuve d'Ascq 59), qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Marché de fournitures - Attribution du marché - 7.5 - Marché de fourniture et livraison d'objets de décoration et gadgets

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 45 000 € HT, conclu sous la forme d'un marché à bons de commande, décomposé en 7 lots chacun passés avec un seul opérateur économique pour les lots 2,5 et 7, et avec un ou plusieurs opérateurs économiques (3 maximum) pour les lots 1,3,4 et 6, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année, avec un maximum annuel de 69 000 € HT tous lots confondus.

- Lot 1 : Porte clés, stylos, oiseaux à suspendre en bois
- Lot 2 : Décoration résine thème phoque
- Lot 3 : Sculptures oiseaux en bois
- Lot 4 : Décoration de la maison thème jardin campagne
- Lot 5 : Décoration de la maison bois flotté
- Lot 6 : Lampes décoratives photos
- Lot 7 : Blocs portes, presse papiers

2 offres ont été réceptionnées pour le lot 1,

- 3 pour le lot 2,
- 3 pour le lot 3,
- 4 pour le lot 4,
- 1 pour le lot 5,
- 2 pour le lot 6,
- Aucune pour le lot 7,

Au vu du rapport d'analyse des offres, le marché a été attribué aux entreprises :

- lot 1 : TRADE WIND (Cuy 89) et CEDATEC (Vaux les Saint Claude39),
 - lot 2 : CEDATEC (Vaux les Saint Claude 39),
 - lot 3 : HAN (Le Plessis Pate 91), SPHERE INTER (Rennes 35) et AVOCETTE CREATIONS (Richarville 91)
 - lot 4 : CEDATEC (Vaux les Saint Claude 39), HAN (Le Plessis Pate 91) et DEKORATIEF (Belgique)
 - lot 5 : TRESOR DE L'OCEAN (Vaux sur Mer 17)
 - lot6 : CEDATEC (Vaux les Saint Claude 39) et FAYE IMPORT (Blanquefort 33)
- qui ont présenté l'offre ou les offres économiquement la/les plus avantageuse(s) pour chaque lot.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Autorisation donnée au Président de signer des marchés par anticipation

8.1 - Marché de télésurveillance et d'opérations de gardiennage pour le Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, non alloti, avec un montant prévisionnel annuel d'environ 60 000 €HT, qui sera passé pour une durée d'un an, renouvelable une fois une année, avec un seul opérateur économique, soit pour un montant prévisionnel de 120 000 €HT sur la durée du marché. Marché comportant une partie forfaitaire et une partie à bons de commande, avec un maximum de 100 000 €HT par an pour l'ensemble des prestations.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation, le marché relatif à la télésurveillance et aux opérations de gardiennage pour le Syndicat Mixte Destination Baie de Somme ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

Autorisation donnée au Président de signer des marchés par anticipation

8.2 - Marché de contrôle et dépannage des matériels des cuisines

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics, avec un montant prévisionnel annuel de 26 000 €HT environ. Le marché sera passé avec un seul opérateur économique, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année, soit pour un montant prévisionnel de 78 000 €HT sur la durée du marché. Marché comportant une partie forfaitaire et une partie à bons de commande, avec un maximum de 40 000 €HT par an pour l'ensemble des prestations.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation, le marché relatif au contrôle et dépannage des matériels des cuisines ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

Autorisation donnée au Président de signer des marchés par anticipation

8.3 - Fourniture et livraison de consommables d'entretien d'espaces verts pour le Syndicat Mixte et Destination Baie de Somme

Il s'agit de marchés à bons de commande avec multi attributaires en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Les fournitures constituent neuf lots séparés (montant maximum/an : 69 000 € HT) :

- Lot n° 1 : Engrais
- Lot n° 2 : Terreaux et divers
- Lot n° 3 : Produits phytosanitaires
- Lot n° 4 : Lubrifiants et divers
- Lot n° 5 : Semences
- Lot n° 6 : Sable de Loire et du Perche
- Lot n° 7 : Sable fillérisé et ballast
- Lot n° 8 : Grave non traitée 0/31,5
- Lot n° 9 : Fournitures Horticoles

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation, le marché relatif à la fourniture et livraison de consommables d'entretien d'espaces verts pour le Syndicat Mixte/ Destination Baie de Somme ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

9 - Marchés passés sans formalités préalables du 1^{er} novembre 2015 au 31 janvier 2016

SYNDICAT MIXTE

	OBJET	TITULAIRE	PRIX HT
	Achat d'un ordinateur	SOGI INFORMATIQUE (80)	1082,00 €
	Acquisition d'un véhicule	SODIAMA(80)	20969,46 €
	Acquisition d'un micro-tracteur pour le service milieux naturels, achat avec maintenance sur cinq années	MILLAMON SAS (62)	36 929,83 €
<i>Ecoplage</i>	Suivi scientifique de l'action du procédé de drainage de plage ECOPLAGE implanté sur la plage de Quend	INSTITUT POLYTECHNIQUE LA SALLE (60)	28 590 €
	Contrôle par girobroyage de végétation arbustive sur le secteur maritime de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme	ACTIVER (76)	12 450 €

--	--	--	--

DESTINATION BAIE DE SOMME

	OBJET	TITULAIRE	PRIX HT
	Insertions publicitaires papier et Internet	PAGES JAUNES (59)	3 286,00 €
	Salon Nature à Reims du 18 au 20 mars 2016	REIMS EVENEMENTS (51)	1 024,00 €
	Campagne publicitaire dans la gare de Paris Nord	GIE MEDIA TRANSPORT (92)	10 450,03 €
	Nom de domaine, messagerie Internet et prestations informatiques	NEURONNEXION (80)	3594,77 €
<i>Aire Autoroutière de la Baie de Somme</i>	Maintenance et dépannage des disconnecteurs de l'Autoroute pour 2015 et 2016 visite de maintenance	EAUTECH (60)	663 €/an
<i>Hôtel Restaurant du Cap Hornu</i>	Remplacement pompe reprise fosse générale	SPEE SARL (80)	4 992,56 €
	Insertion publicitaire édition du 4 février 2016	BEDOUK EDITIONS (92)	2 900,00 €
	Prestation de mission d'assistance au CHSCT	SECAFI CTS (75)	10 150,00 €
	Achat de pouf en simili cuir	HOTEL MEGASTORE (69)	1 086,64 €
	Aménagement du coin pâtisserie	3C NORD PICARDIE (80)	6 158,25 €
	Achat d'une cellule de refroidissement	AXIMA REFRIGERATION FRANCE (80)	1 695,95 €
	Location vélos	TELINE SARL EOLIA (80)	3 532,08 €
<i>Jardins de Valloires</i>	Achat de rosiers "Rose of Picardy"	DAVID AUSTIN ROSES GREAT BRITAIN	1 502,50 €
	Insertion publicitaire 2016	L ABEILLE DE LA TERNOISE (62)	1 953,00 €
	Annonce publicitaire avant la météo à la télé	LA VOIX MEDIAS	1 900,00 €

	pour la période du 20 au 26 avril 2016	(59)	
<i>Parc du Marquenterre</i>	Traitement des eaux usées fosses sceptiques	METOSTOCK (80)	1 260,00 €
	Remplacement d'une clôture bois pour pâturage équin	TRANCART (80)	12 970,00 €
	Changement batterie voiturette	ID VERDE (59)	1 785,60 €
	Location d'une grue de 7 tonnes	KILOUTOU (59)	3451,92 €
<i>Aquaclub de Belle Dune</i>	Achat de pièce pour auto laveuse	KARCHER (59)	2 583,42 €
	Achat de serrures pour les casiers des vestiaires	PAPIER ETS (59)	1 930,40 €
	Achat de produits pour les boutiques	LEGENDES D AILLEURS (35)	1 305,60 €
	Achat d'un nettoyeur haute pression eau froide	VIVIER MATERIELS INDUSTRIE (80)	1 099,00 €
	Achat de filtres et courroies pour la chaudière	DALKIA (76)	1234,44 €
	Achat d'un défibrillateur	BLMD (62)	1 570,00 €
	Achat d'un filtre à diatomée	TECNOFIL INDUSTRIES (66)	1 784,20 €
	Achat d'un générateur de vapeur pour sauna	LA MAISON DU SAUNA (80)	1 431,66 €
	Mission SPS travaux de mise aux normes	DEKRA (80)	1330,40 €
	Mission de Contrôle Technique mise aux normes	DEKRA (80)	3 500,00 €
<i>Golf de Belle Dune</i>	Achat de talkies- walkies	OFFICEEASY (59)	1 398,64 €
	Annonce diffusée dans les avions Air France pour la période de janvier à mars 2016	RAPE (75)	1 800,00 €
	Sonorisation Club House	DIPSONIC (62)	3 137,00 €

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

2016/223

Gestion du Personnel - Syndicat Mixte

10.1 - Signature d'un protocole transactionnel avec le Cabinet RBC Conseils

Par délibération en date du 20 octobre 2014, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un contrat de prestations de service avec le Cabinet RBC CONSEILS pour le recrutement d'un Directeur Général des Services.

Le montant total de la prestation était de 14 000 € HT et se décomposait comme suit :

- 4 500 € HT au démarrage de la recherche,
- 4 500 € HT à la présentation des candidats sélectionnés,
- 5 000 € HT à l'engagement du candidat.

Le cabinet RBC a sollicité le Syndicat Mixte afin que sa mission soit soldée. Or, l'engagement du candidat n'ayant jamais eu lieu, le Syndicat Mixte n'a pas à payer l'intégralité de la prestation.

Après échange avec le Cabinet RBC Conseils, il semble possible de limiter le montant global de la prestation à 11 500 € HT.

Un protocole transactionnel doit être signé entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le protocole transactionnel avec le Cabinet RBC CONSEILS, et a autorisé le Président à le signer.

Gestion du Personnel - Destination Baie de Somme

10.2 - Aquaclub de Belle Dune et Golf de Belle Dune – Responsable d'exploitation

Afin d'acter cette modification du contrat de travail du responsable d'exploitation, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant au Contrat à Durée Indéterminée du responsable d'exploitation du Golf et de l'Aquaclub de Belle Dune, qui a été consultable en séance, à compter rétroactivement du 15 janvier 2016.*

Gestion du Personnel - DESTINATION BAIE DE SOMME - 10.3 - Cap Hornu Hôtel*& Restaurant - Responsable du développement de la restauration**

Afin de mettre en place une convention de forfait jours, le contrat de travail de ce dernier doit être modifié par conséquent, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant au Contrat à Durée Indéterminée du Responsable du développement de la restauration, qui a été consultable en séance.*

Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme

10.4 - Les Jardins de Valloires – responsable boutique

Afin de modifier la répartition hebdomadaire des horaires de travail de cette dernière qui travaille à temps partiel, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant au Contrat à Durée Indéterminée de la responsable boutique, qui a été consultable en séance.*

Opérations liées au développement durable et la gestion des milieux naturels

Monsieur MAQUET demande à Sébastien DESANLIS de faire la présentation de ces différents rapports

11.1 - Mise en place d'une signalétique d'information locale sur la route de découverte du Grand Site

En accord avec ses partenaires (Services de l'Etat, Syndicat Mixte Baie de Somme - 3 Vallées), le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard souhaite conduire une étude visant à mettre en place une Signalétique d'Information Locale (S.I.L.) sur le territoire du Grand Site. Dans un premier temps, la priorité sera donnée à la Route Départementale 940.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Budget prévisionnel : 36 000 euros TTC

Source de financement	Taux (%)	Montant (euros TTC)
ETAT (crédits OGS)	100 %	36 000 €
TOTAL	100 %	36 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel du marché d'étude relatif à la réalisation d'une signalétique d'information locale pour le Grand Site de France Baie de Somme et a autorisé le Président à solliciter les partenaires financiers ainsi qu'à lancer la consultation en procédure adaptée.

Opérations liées au développement durable et la gestion des milieux naturels

11.2 - Grand Site de France Baie de Somme - Révision de la stratégie territoriale dans le cadre du renouvellement du Label (2017-2023)

L'objectif est de profiter de la procédure de renouvellement du label Grand Site de France pour mieux préparer l'avenir de notre territoire. Cela se traduira par le lancement d'une étude prospective devant conduire à un schéma directeur d'aménagement ambitieux pour le littoral picard et son arrière-pays, pour la période 2017-2023.

Cet outil prospectif servira également à proposer un nouveau cadre de gouvernance sur le littoral, mais aussi à rendre plus lisible la cohérence des projets de développement durable de l'ensemble des acteurs du territoire.

L'étude sera réalisée en 2016. Il est proposé de répartir les missions comme suit :

Tranche Ferme :

- Phase 1 : Partage du diagnostic, état des lieux et définition des enjeux de gestion et de mise en valeur du patrimoine et des paysages à l'échelle du Grand Site,
- Phase 2 : Ecriture de la stratégie.

Tranche Conditionnelle :

- Déclinaison de la stratégie sous la forme de fiches action.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Budget prévisionnel : 84 000 euros TTC

Source de financement	Taux (%)	Montant (euros TTC)
ETAT (crédits OGS)	70%	58 800 €
Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard – Dotation d'investissement Conseil départemental de la Somme	30%	25 200 €
TOTAL	100 %	84 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel du marché d'études relatif à la révision de la stratégie territoriale dans le cadre du renouvellement du Label et a autorisé le Président à solliciter les partenaires financiers ainsi qu'à lancer la consultation en procédure adaptée.

Opérations liées au développement durable et la gestion des milieux naturels

11.3 - Poursuite de l'animation des sites Natura 2000

Le montant total des dépenses prévisionnelles pour l'année 2016 sur lequel les membres du Comité se sont prononcés était de 49 106 € TTC.

Or, les règles de financement ont changé avec la nouvelle programmation FEADER, notamment pour le calcul des frais de

structure. Par conséquent, une demande d'un montant de 52 882 € TTC a été déposée en fin d'année auprès de la DREAL.

L'Etat (*Ministère de l'Environnement*) et l'Union Européenne (*FEADER*) continuent d'assurer le financement de l'animation des sites Natura 2000 à hauteur de 100 %.

Sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'ajuster le montant de la demande pour l'animation 2016 des sites Natura 2000.

Opérations liées au développement durable et la gestion des milieux naturels

11.4 - Développement d'un projet LIFE « Nature et Biodiversité » en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme et le Conservatoire du Littoral

Les projets LIFE visent à financer des actions de bonnes pratiques ou démonstratives qui contribuent à la mise en place des directives oiseaux et habitats.

La Fédération des Chasseurs de la Somme s'était engagée dans une proposition de projet LIFE qui concernerait la réserve ornithologique de Grand-Laviers, mais également la basse vallée de la Somme tant ces deux sites apparaissent complémentaires. Depuis plus d'un an, le service Environnement du Syndicat Mixte s'associe à ce projet car le thème développé entre parfaitement dans la démarche engagée d'une amélioration de la gestion des oiseaux sur le littoral.

Le montant prévisionnel total du projet est estimé à 3 millions d'euros avec un démarrage au 1^{er} juillet 2017, suivant le plan de financement global suivant : Maîtrise d'ouvrage : 10 % - Agence de l'Eau Artois Picardie : 20 % - Région Nord-Pas-de-Calais Picardie : 10 % - Europe (LIFE) : 60 %

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel et a autorisé le Président à solliciter les partenaires financiers ainsi que le cas échéant, à signer la convention de partenariat technique et financier avec la Fédération Départementale de la Somme et le Conservatoire du littoral.

12 - Signature d'une convention de financement avec la Communauté de Communes de la Région d'Hallencourt

Chaque année, une convention entre la Communauté de Communes de la Région d'Hallencourt et le Syndicat Mixte fixe les modalités du concours financier apporté par la Communauté de Communes en fonction d'un programme partenarial revu annuellement d'un commun accord. Elle précise les engagements de chacune des parties.

Cette dernière est conclue pour une durée d'un an.

Afin de contribuer à la réalisation du programme partenarial, la Communauté de Communes s'est engagée, cette année, à apporter au Syndicat Mixte, un concours financier de 15 000 € pour poursuivre l'entretien, la valorisation, et la promotion du site de la Maison des Marais.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec la Communauté de Communes de la Région d'Hallencourt et a autorisé le Président à la signer.

13 - Cayeux-sur-Mer - Reconversion de la Route Blanche en voie verte - Avenant n° 5 au marché

RAPPORT ANNULE **Centre Conchylicole**

14.1 - Aide à la filière mytilicole

En tant que maître d'ouvrage du Centre Conchylicole du Crotoy, le Syndicat Mixte a délégué le 10 juillet 2010, la gestion des parties collectives de ce dernier à la Société VEOLIA Eau - Compagnie Générale des Eaux par une convention de Délégation de Service Public.

Le recrutement d'un chargé de mission, basé dans les locaux du Comité Régional des Pêches Maritimes (CRPM), permettrait d'assurer la représentation de la profession et d'organiser le fonctionnement du Centre Conchylicole du Crotoy.

Le coût d'un chargé de mission est évalué par le Comité Régional Conchylicole à 100 000 € (salaire, hébergement, frais annexes).

Le Syndicat Mixte pourrait participer au financement de ce poste à hauteur de 5 000 € par le biais de la redevance de la Délégation de Service Public. A ce sujet, le contrat de délégation vient à expiration en juillet 2016.

Sur cette base du plan d'actions dont le coût annuel serait de 100 000 euros, il est proposé le plan de financement suivant approuvé en 2015 par les différents partenaires :

Conseil Régional de Picardie	20 000 €
Conseil Départemental de la Somme	10 000 €
Syndicat Mixte Grand Littoral Picard Baie de Somme	5 000 €
Mairie de le Crotoy	5 000 €
Conseil Régional du Nord - Pas de Calais	25 000 €
Conseil Départemental du Pas-de-Calais	10 000 €
Conseil Départemental du Nord	5 000 €
Comité Régional Conchylicole	20 000 €
TOTAL	100 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'attribution d'une aide de 5 000 € financée par les redevances spécifiques perçues par l'exploitant de la Délégation de Service Public du Centre Conchylicole du Crotoy, sous réserve de

L'accord du Comité de Suivi de la Délégation de Service Public et sous réserve de la fourniture d'un bilan et d'un rapport d'exécution par le Comité Régional Conchylicole.

Monsieur BIZET indique qu'il y a une demande pour l'embauche d'un chargé de mission auprès du Comité Régional Conchylicole. En effet, Monsieur MAQUET ajoute qu'il va falloir réaliser une expertise par rapport au fonctionnement du Centre Conchylicole. Monsieur DAVERGNE est étonné du coût annuel du chargé de mission qui représente 100 000 €. Monsieur BIZET indique que ce coût correspond aussi aux études, aux déplacements pas simplement au salaire. Monsieur MAQUET confirme que la participation du Syndicat Mixte est de 5 000 €. Il est ajouté dans la conclusion de la délibération « sous réserve de la fourniture d'un bilan et d'un rapport d'exécution par le Comité Régional Conchylicole ».

Centre Conchylicole

14.2 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention de Délégation de Service Public

La convention de gestion actuelle arrive à échéance en juillet 2016. Cependant au vu des délais et de l'activité professionnelle à cette époque des mytiliculteurs, le Syndicat Mixte envisage de prolonger la durée du contrat avec VEOLIA.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser la prolongation par voie d'avenant, du contrat de Délégation de Service Public concernant la gestion des parties collectives du Centre Conchylicole pour motif d'intérêt général et ce pour une durée d'un an et a autorisé le Président à signer l'avenant correspondant.

15 - ZAC du Moulinet - Aménagements paysagers des espaces publics - modification du plan de financement

Le Syndicat Mixte a sollicité les services instructeurs du FNADT pour :

- réviser l'assiette éligible à 500 000 €, et affecter la subvention FNADT déjà allouée de 337 500 € à la première phase du projet, soit un taux de participation de 67,5%,
- obtenir une prolongation de délai de 3 mois supplémentaires portant au 31 décembre 2016 la date d'achèvement de l'opération,
- pour cette première phase de travaux estimée à 500 000 € H.T et dont le coût global prévisionnel est de 2 250 000 €, le département de la Somme a été également sollicité pour compléter le financement de l'Etat,
- pour la seconde phase du projet, le Syndicat Mixte a sollicité des demandes de financement, auprès des services de l'Etat conformément à la maquette ci-après.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le nouveau plan de financement relatif aux aménagements paysagers des espaces publics de la ZAC du Moulinet.

Monsieur MAQUET indique que ce dossier est mis en priorité dans le débat d'orientations budgétaires. Madame SCHAUNER indique que le plan de financement ne change pas au niveau de son montant mais simplement au niveau du phasage des opérations.

Réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1 - Signature d'avenants

Monsieur MAQUET demande à Madame SONTA, chargée de suivre ces marchés, de faire une présentation au Comité Syndical de ces différents avenants.

Il indique que l'ensemble des avenants représente une moins-value de 14 000 € HT

16.1 - Avenant n° 7 au Lot 1 – Gros œuvre

Le montant initial du marché est de : 1 155 128,28 € HT.

Suite à l'avenant n° 1, le montant du marché était de 1 239 771,44 € HT (augmentation de 7,32 %).

Suite à l'avenant n° 2 le montant du marché était de 1 255 980,72 € HT (augmentation de 8,73 %).

Suite à l'avenant n°3, le montant du marché était de 1 252 542,36 € HT (augmentation de 8,43 %).

Suite à l'avenant n°5, le montant du marché était de 1 254 626,69 € HT (augmentation de 8,61 %).

Suite à l'avenant n°6, le montant était de 1 232 712,54 € HT, soit 1 479 255,05 € TTC, soit une augmentation totale de 6,72 %.

Suite au présent avenant n° 7 qui s'élève à – 3 132,62 € HT, le montant du marché est revu à la somme de 1 229 579,92 € HT, soit 1 475 495,90 € TTC, soit une augmentation de 6,45 %.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 mars 2016 et a donné un avis favorable sur la passation de l'avenant n° 7 au Lot 1 : Gros Œuvre. Entreprise Callec.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 7 au marché de travaux du lot 1 : Gros œuvre, et a autorisé le Président à le signer.

Réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1 - Signature d'avenants

16.2 - Avenant n° 7 au Lot n° 2 – Cloisons – Isolation-Plâtrerie-Menuiseries Intérieures -Faux-Plafonds

Le montant du marché initial est de 298 065,28 € HT

Le montant du marché suite à l'avenant n° 1 est de 310 753,04 € HT (augmentation de 4,25 %).

Le montant du marché suite à l'avenant n° 2 est de 313 378,96 € HT (augmentation de 5,13 %).

Le montant du marché suite à l'avenant n° 3 est de 327 546,34 € HT (augmentation de 9,89 %).

Le montant du marché suite à l'avenant n° 5 est de 399 619,53 € HT (augmentation de 34,07 %).

Le montant du marché suite à l'avenant n° 6 est de 409 912,87 € HT (augmentation de 37,52 %).

Suite au présent avenant n° 7 qui s'élève à + 9 353,00 € HT, le montant du marché est revu à la somme de 419 265,87 € HT, soit 503 119,04 € TTC, soit une augmentation totale de 40,66 % par rapport au marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 mars 2016 et a donné un avis favorable sur la passation n° 7 au Lot 2 : Cloisons, Isolation, Menuiseries Intérieures, Faux Plafonds, Volet Bois. Entreprise Salomon Griffoin.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 7 au marché de travaux du lot 2, Cloisons – Isolation-Plâtrerie-Menuiseries Intérieures -Faux-Plafonds, et a autorisé le Président à le signer.

Réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1 - Signature d'avenants

16.3 - Avenant n° 6 au Lot n° 3 - Couverture Etanchéité Charpente bois

Le montant du marché initial est de 302 849,00 € HT

Suite à l'avenant n° 1 le montant du marché était de 307 428,00 € HT soit 368 913,60 € TTC ; soit une augmentation de 151% par rapport au marché initial.

Suite à l'avenant n° 2 le montant du marché était de 310 492,50 € HT soit 372 591,00 € TTC ; soit une augmentation de 252% par rapport au marché initial.

Suite à l'avenant n° 3, le montant du marché était de 308 420,50 € HT, soit 370 104,00 € TTC, soit une augmentation totale de 1,83 % par rapport au marché initial.

Suite à l'avenant n° 5, le montant du marché était de 307 040,50 € HT, soit 368 448,60 € TTC, soit une augmentation totale de 1,38 % par rapport au marché initial.

Suite à l'avenant n° 6, qui s'élève à + 4 001,00 € HT, le montant du marché est revu à la somme de 311 041,50 € HT, soit 373 249,80 € TTC, soit une augmentation totale de 271% par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 6 au marché de travaux du lot 3 : Couverture Etanchéité – Charpente Bois et a autorisé le Président à le signer.

Réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1 - Signature d'avenants

16.4 - Avenant n° 5 au Lot n° 4 – Menuiseries extérieures - Volets roulants

Le montant du marché initial était de 285 151,53 €HT

Suite à l'avenant n°1, le montant du marché est de 281 210,63 € HT, soit une diminution de 0,14% par rapport au marché initial.

Suite à l'avenant n°3, le montant du marché est de 285 316,63 € HT, soit une augmentation de 0,057 % par rapport au marché initial.

Suite à l'avenant n°5, dont le montant en moins-value est de 14 125,00 € HT, le montant du marché est de 271 191,63 € HT, soit 325 429,96 € TTC, soit une diminution totale 4,89 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 5 au marché de travaux du lot 4 : Menuiseries Extérieures - Volets roulants, joint à la présente délibération et autorise le Président à le signer.

Réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1 - Signature d'avenants

16.5 - Avenant n° 4 au Lot n° 5 - Electricité – courants forts/faibles multimédias

Suite à l'avenant n°1 le montant du marché était revu à la somme de 246 363,83 € HT soit 295 636,60 € TTC, soit une augmentation de 0,55 %.

Suite à l'avenant n°3 le montant du marché est revu à la somme de 233 415,04 € HT soit 280 098,05 € TTC, soit une moins-value de 5,25 %.

Suite à l'avenant n°4, qui s'élève à – 2 182,30 € HT, le montant du marché est revu à la somme de 231 232,74 € HT, soit 277 479,28 € TTC, soit une diminution totale de 5,6 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 4 au marché de travaux du lot 5 : Electricité – courants forts/faibles multimédias, et a autorisé le Président à le signer.

Réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1 - Signature d'avenants

16.6 - Avenant n°4 au Lot n° 6 – Plomberie - Chauffage-VMC

Le montant du marché initial est de 180 223,89 € HT

Suite à l'avenant n° 1 le montant du marché était de 184 522,24 € HT soit une augmentation de 2,38% par rapport au marché initial.

Suite à l'avenant n°3 le montant du marché était de 201 513,66 € HT soit une augmentation de 11,81% par rapport au marché initial.

Suite au présent avenant n°4 qui s'élève à + 2 016,71 € HT, le montant du marché est revu à la somme de 203 530,37 € HT, soit 244 236,44 € TTC, soit une augmentation totale de 12,93 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 4 au marché de travaux du lot 6 : Plomberie - Chauffage-VMC, joint à la présente délibération et a autorisé le Président à le signer.

**Réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1 - Signature d'avenants
16.7 - Avenant n° 6 au Lot n° 7 – Charpente métallique – bardage
– serrurerie - métallerie**

Le montant du marché initial était de 612 182,00 €HT.

Suite à l'avenant n°1, le montant du marché était de 610 266,00 € HT soit une diminution de 0,31%.

Suite à l'avenant n°2, le montant du marché était de 594 871,00 € HT soit une diminution de 2,82%.

Suite à l'avenant n°4, le montant du marché était de 587 073,00 € HT soit une diminution de 4,10 %

Suite à l'avenant n°5, le montant du marché était de 589 925,00 € HT soit une diminution totale de 3,64 % par rapport au marché initial.

Suite au présent avenant n° 6, qui s'élève à – 13 235,40 € HT, le montant du marché est revu à la somme de 576 689,60 € HT soit 692 027,52 € TTC, soit une diminution totale de 58 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 6 au marché de travaux du lot 7 : Charpente métallique – bardage – serrurerie – métallerie, et a autorisé le Président à le signer.

Réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1 - Signature d'avenants

**16.8 - Avenant n°3 au lot n° 8- Peinture-revêtement muraux-
occultations-sols souples**

Le montant initial du marché était de 66 104,27 € HT.

Suite à l'avenant n°2, le montant du marché était de 68 029,99 € HT soit une augmentation de 2,91%.

Suite au présent avenant n°3 qui s'élève à – 10 152,01 €HT, le montant du marché est revu à la somme de 57 877,98 € HT soit 69 453,58 € TTC, soit une diminution de 12,44 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 3 au marché de travaux du lot 8 : Peinture- Revêtements muraux – Occultations - Sols souples et a autorisé le Président à le signer.

Réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1 - Signature d'avenants

16.9 - Avenant n° 6 au Lot n° 10 – VRD- Assainissement non collectif

Le montant du marché initial est de 915 423,52 € HT

Suite à l'avenant n° 1 le montant du marché était de 908 979,84 € HT soit une augmentation de 0,7% par rapport au marché initial.

Suite à l'avenant n°2 le montant du marché était de 896 673,01 € HT soit une diminution 2,04 % par rapport au marché initial.

Suite à l'avenant n°4, le montant du marché était de 904 384,50 € HT, soit une diminution de 1,20 % par rapport au marché initial.

Suite au présent avenant n°6, qui s'élève à + 13 260,55 € HT, le montant du marché est revu à la somme de 917 645,05 € HT, soit 1 101 174,06 € TTC, soit une augmentation totale 0,24 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 6 au marché de travaux du lot 10 : VRD - Assainissement non collectif, et a autorisé le Président à le signer.

Aquaclub Belle Dune - Avenants aux marchés de travaux de mise aux normes du bâtiment

17.1 - Avenant n° 1 au lot 4 : menuiserie-bois, plâtrerie

L'entreprise HEULIN a été retenue pour ce marché, pour un montant de 77 484,46 € HT.

Des prestations complémentaires pour ce lot 4 ont été jugés nécessaires par le Maître d'œuvre.

Elles s'élèvent à 4 750,79 €HT, soit 5 700,95 € TTC, soit une plus value portant le marché à 82 235,25 € HT, soit 98 862,30 € TTC.

Le montant de l'avenant représente donc une plus value de 6,131 % par rapport au montant initial du marché.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot 4 menuiserie bois – plâtrerie relatif aux travaux de mise aux normes de l'Aquaclub et a autorisé le Président à le signer.

Aquaclub Belle Dune - Avenants aux marchés de travaux de mise aux normes du bâtiment

17.2 - Avenant n° 1 au lot 7 - plomberie sanitaire

Le montant de l'avenant représente donc une plus value de 17,354 % par rapport au montant initial du marché.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot 7 plomberie sanitaire relatif aux travaux de mise aux normes de l'Aquaclub, et a autorisé le Président à le signer.

Monsieur MAQUET indique qu'il s'agit des travaux d'accessibilité à l'Aquaclub et de mise aux normes afin de conduire à bien l'exploitation de l'Aquaclub.

18 - Manifestations 2016 - Approbation de la convention type

En 2016, les sites de la régie « Destination Baie de Somme » mettent en place un programme de manifestations dans le but d'animer les sites, d'attirer et de fidéliser de nombreux visiteurs (population locale, scolaires, touristes).

Pour certaines manifestations, le Syndicat Mixte est partenaire et mobilise du personnel ou du matériel en externe, pour lesquelles une convention, consultable en séance, doit être signée. La somme de 150 € de participation aux frais logistiques sera demandée à chaque exposant lors des manifestations des sites de Destination Baie de Somme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention type relative aux manifestations 2016 sur les sites de la régie Destination Baie de Somme et a autorisé le Président à signer l'ensemble des conventions avec les différents partenaires sollicités ainsi que les accords commerciaux pour l'ensemble des sites de Destination Baie de Somme.

Questions diverses

Monsieur MAQUET rappelle différentes dates : (planning blin)

Madame BOUTARD demande si on continue à signer des conventions de partenariats avec les hébergeurs.

Monsieur MAQUET répond qu'effectivement le Syndicat Mixte continue ces partenariats.